Nations Unies S/2016/15



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 janvier 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre

I. Introduction

1. Le présent rapport sur ma mission de bons offices à Chypre porte sur les faits nouveaux intervenus du 15 mai au 22 décembre 2015. Il rend compte des activités menées par ma mission de bons offices, sous la direction de mon Conseiller spécial, Espen Barth Eide, dans le cadre des négociations véritables engagées entre les dirigeants chypriotes grec et turc. Dans sa résolution la plus récente sur Chypre [résolution 2234 (2015)], le Conseil de sécurité a salué les progrès accomplis jusqu'à présent et les efforts que les dirigeants et leurs équipes de négociateurs ne cessent de déployer en vue de parvenir à un règlement global et durable.

II. Historique

2. Les négociations en vue de parvenir à un règlement global ont continué de progresser sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la Déclaration commune adoptée le 11 février 2014 par les parties. S'appuyant sur les avancées réalisées depuis le début des négociations véritables, en septembre 2008, la série de pourparlers qui se tient actuellement entre le dirigeant chypriote grec, Nicos Anastasiades, et le dirigeant chypriote turc, Mustafa Akinci, a commencé le 15 mai 2015, date à laquelle ils se sont rencontrés en présence de mon Conseiller spécial et ont annoncé leur intention de ne ménager aucun effort afin de parvenir à un règlement global de la question de Chypre dans les meilleurs délais. Ils sont également convenus que les négociations seraient conduites par eux-mêmes et ont engagé depuis des discussions structurées et orientées vers des résultats concrets, portant sur des questions centrales à différents domaines.

III. État d'avancement du processus

3. Depuis le 15 mai, le dirigeant chypriote grec, M. Anastasiades, et le dirigeant chypriote turc, M. Akinci, ont fait preuve d'une grande détermination et d'une volonté politique persistantes concernant la poursuite de leur objectif commun, à savoir parvenir à un règlement global dans les meilleurs délais. Ils ont personnellement pris part à d'intenses discussions, tenant 19 réunions au cours de la période considérée. Leurs négociateurs et équipes d'experts ont également participé



15-23135 (F) 080116 080116





à des réunions intensives, souvent quotidiennement, négociant diverses questions correspondant à différents domaines. Au total, ce sont 62 réunions de négociateurs qui ont été tenues pendant la période considérée.

4. Grâce à ces efforts intenses et constants, les parties ont réalisé des avancées considérables sur de nombreux sujets se rapportant au domaine de la gouvernance et du partage du pouvoir, tels que le parlement fédéral, les juridictions fédérales, les compétences fédérales ou la sécurité interne, ainsi que sur les questions relatives à la citoyenneté. Ils ont également mené des négociations approfondies et productives sur l'économie et réaffirmé à plusieurs reprises leur ambition commune de négocier un accord qui serait conforme aux principes de l'Union européenne. Par ailleurs, on peut se féliciter que les parties soient convenues d'impliquer plus avant dans le processus, sous l'égide de l'ONU, plusieurs autres acteurs internationaux, tels l'Union européenne et les institutions financières internationales.

5. Le 30 octobre, saluant le travail accompli par leurs négociateurs et équipes de négociation respectifs, les dirigeants ont annoncé leur intention de passer à une phase plus active de pourparlers, au cours de laquelle ils interviendraient encore plus directement dans les négociations afin de rechercher des solutions mutuellement bénéfiques au sujet de certains différends qui subsistent. En novembre et décembre, les parties ont tenu des réunions plus fréquentes, aussi bien au niveau des dirigeants que des négociateurs.

6. Au cours de cette phase plus active, ils ont travaillé sans relâche sur les questions en suspens et plus particulièrement sur celle, essentielle, de la propriété, s'appuyant sur l'accord passé et annoncé par les dirigeants le 27 juillet, aux termes duquel le droit individuel à la propriété serait garanti et plusieurs options seraient proposées pour en réglementer l'exercice. Les dirigeants sont également convenus que les propriétaires dépossédés et les usagers actuels se verraient proposer différentes solutions pour faire valoir leurs droits sur les biens concernés, y compris le paiement d'un dédommagement, l'échange et la restitution, et que ces solutions seraient soumises à des critères arrêtés d'un commun accord. Depuis les premiers accords obtenus sur cet aspect essentiel, et d'autres, du domaine de la propriété, les parties travaillent sans relâche pour formuler les critères qui seront appliqués afin de déterminer les différents recours mentionnés précédemment.

7. Les dirigeants ont répété avoir compris que la dimension internationale de la question de la sécurité et des garanties exigeait qu'elle soit examinée ultérieurement. Toutefois, compte tenu de la récente intensification des négociations, mon Conseiller spécial a le sentiment accru que les deux parties sont prêtes à engager des discussions sur ces questions. À la suite de sa nomination, en août 2014, mon Conseiller spécial a régulièrement rencontré les différents acteurs régionaux jouant un rôle essentiel dans le processus, à savoir les trois États garants : Grèce, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Turquie – lesquels ont déclaré à plusieurs reprises que la conjoncture était propice pour trouver une solution à la question de Chypre et qu'il fallait en profiter.

8. La série actuelle de pourparlers se caractérise particulièrement par l'accord conclu entre les parties grâce auquel l'Union européenne peut tenir un rôle accru dans le processus de paix, sous les auspices de l'ONU, ce qui a permis d'obtenir plusieurs résultats. Tout d'abord, le 3 octobre, les parties sont convenues de créer le Comité spécial bicommunautaire sur la préparation à l'Union européenne, pour aider à préparer l'application de l'acquis communautaire européen dans un futur

État constitutif chypriote turc. Par ailleurs, le Représentant personnel du Président de la Commission européenne auprès du de la mission de bons offices des Nations Unies à Chypre, Pieter Van Nuffel, est désormais à pied d'œuvre sur place, avec une petite équipe. Enfin, au cours de la période considérée, la Commission européenne a organisé, sous les auspices de l'ONU, plusieurs ateliers destinés aux responsables chypriotes grecs et turcs, au cours desquels des experts de différents domaines couverts par l'acquis communautaire européen sont intervenus.

9. Les dirigeants politiques de l'Union européenne continuent d'appuyer l'action que mène mon Conseiller spécial à Chypre et ils ont manifesté leur intérêt par plusieurs visites de haut niveau, dont celles du Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, le 16 juillet; de la Haute Représentante de l'Union européenne, Federica Mogherini, le 24 juillet; du Président du Conseil européen, Donald Tusk, le 11 septembre; et de la Présidence du Conseil européen, représentée par le Ministre luxembourgeois des affaires étrangères, Jean Asselborn, le 22 décembre. À l'occasion de son discours annuel sur l'État de l'Union prononcé le 9 septembre devant le Parlement européen, M. Juncker a exprimé son espoir et son ambition de voir l'île unifiée en 2016. Il a proposé son plein appui et noté qu'il importait d'assurer la bonne coordination entre les efforts de l'ONU et ceux de l'Union européenne.

10. La série actuelle de pourparlers a également été marquée par la demande faite par les dirigeants à mon Conseiller spécial de bénéficier d'une assistance technique, sous les auspices de l'ONU, pour aider les deux communautés à trouver des solutions durables à la situation économique de Chypre après le règlement, selon qu'il conviendra et avec leur assentiment. Mon Conseiller spécial a donc engagé un dialogue actif avec les institutions financières internationales, y compris le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, auxquelles il a demandé une assistance technique de nature purement consultative destinée à appuyer les dirigeants et leurs équipes de négociateurs, sous les auspices de l'ONU, en étroite liaison avec ma mission de bons offices à Chypre. Des délégations des deux institutions se sont rendues à Chypre en décembre, pour définir le champ exact de leurs activités avec les deux communautés.

11. Les parties ont également entrepris un travail intense au niveau des différents groupes de travail d'experts ainsi que des comités techniques. Les groupes de travail d'experts sur la propriété, l'économie et les questions relatives à l'Union européenne ont en particulier tenu des réunions régulières et des débats ciblés sur des questions techniques. Par ailleurs, le 26 octobre, les parties ont annoncé officiellement la création d'un groupe d'experts sur les questions juridiques qui se réunit depuis afin de rédiger les lois fédérales de Chypre après le règlement, une tâche de la plus haute importance.

12. Au cours de la période considérée, les dirigeants sont convenus de créer des comités consacrés à des domaines spécifiques en plus des comités techniques existants. Le 15 mai, ils ont par exemple annoncé la création d'un comité chargé de promouvoir les manifestations culturelles qui pourraient rapprocher les deux communautés.

13. Le 28 mai, conscients que la question de Chypre ne pourra être résolue convenablement sans la prise en compte de la problématique hommes-femmes, les dirigeants se sont entendus pour former un comité sur l'égalité des sexes. Ils l'ont doté d'un mandat spécifique qui fait clairement référence à la résolution

1325 (2000) du Conseil de sécurité. À la suite de cet accord, les deux parties ont nommé les hommes et les femmes appelés à siéger à ce comité. Il a tenu sa première réunion en août 2015 et se réunit depuis à intervalles réguliers. Enfin, le 25 novembre, les dirigeants sont convenus de créer un comité technique sur l'éducation qui est chargé d'examiner les recherches et les bonnes pratiques en matière d'éducation à Chypre et à l'étranger, de mener de nouvelles recherches sur la manière dont l'éducation contribue à la paix et à la réconciliation, de travailler à la conception d'un dispositif mutuellement acceptable de mise en œuvre de mesures de confiance dans les écoles, et d'encourager les contacts et la coopération entre étudiants et enseignants des deux communautés. Le Comité a également pour mandat de formuler des recommandations relatives aux meilleures stratégies possibles et à la marche à suivre pour harmoniser les deux systèmes éducatifs, contribuant de cette manière à la constitution d'une fédération viable, durable et cohérente composée de deux zones et de deux communautés.

14. Au cours de la période considérée, en gage de leur engagement réciproque, les dirigeants ont accepté de travailler ensemble sur un certain nombre de mesures de confiance qui seraient mutuellement bénéfiques aux deux communautés. Depuis, les deux parties travaillent à la mise en œuvre de ces mesures. Comme je l'ai mentionné dans des rapports précédents, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne le déminage et les points de passage, la nécessité de remplir des formulaires administratifs aux points de passage ayant été levée et le Comité des personnes disparues bénéficiant d'un accès facilité. Toutefois, les parties doivent encore mettre en œuvre les accords conclus précédemment sur l'interconnexion des réseaux électriques et l'interopérabilité des téléphones portables. En signe fort et visible de leur engagement, les dirigeants ont également fait plusieurs apparitions publiques communes à plusieurs manifestations et rassemblements sociaux. Le 8 juillet, ils ont notamment pris la parole lors d'une conférence organisée par les deux chambres de commerce sur les avantages économiques d'un règlement et, le 28 juillet, ils ont assisté à un concert organisé à Famagouste par le Comité technique sur la culture.

15. À l'appui de ce processus, j'ai veillé à ce que la question de Chypre reste en tête des préoccupations de l'Organisation, ainsi que de celles des principaux dirigeants régionaux et internationaux. J'ai tenu des discussions sur la question avec divers chefs d'États et hauts responsables, y compris le Président, le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères turcs et le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères grecs.

16. Par ailleurs, mon Conseiller spécial a entretenu des contacts fréquents et réguliers avec les partenaires internationaux et les acteurs régionaux intéressés. Ces contacts ont abouti, en octobre et décembre 2015, aux visites sur l'île du Secrétaire d'État américain, des ministres russe, britannique, allemand et chinois des affaires étrangères, entre autres visites de haut niveau. Au cours des échanges et des contacts avec l'ensemble des acteurs internationaux, mon Conseiller spécial a continué d'insister sans relâche sur l'importance d'un appui international uni.

IV. Observations

17. Depuis le 15 mai, les pourparlers se tiennent de manière régulière et même s'il reste encore beaucoup à faire, les résultats obtenus sur de nombreux points sont encourageants et historiques. Des sondages réalisés récemment indiquent que les

deux communautés espèrent de plus en plus que le climat globalement positif qui règne à la table des négociations et les relations personnelles constructives qui se sont nouées entre les dirigeants et leurs équipes de négociation permettront au processus d'aboutir à un accord global et durable, qui constitue son objectif final.

18. Je suis particulièrement heureux de constater que les parties ont abordé les négociations avec la volonté d'aplanir les difficultés. Les dirigeants ont montré que, même s'ils négocient l'un et l'autre en défendant les intérêts de leur communauté, ils prennent également en considération les préoccupations de l'autre communauté afin de parvenir à un règlement qui soit conforme à l'intérêt supérieur de l'ensemble des citoyens d'une future Chypre unifiée.

19. Au cours de la période considérée, nonobstant le principe fondamental selon lequel « rien n'est acquis tant que tout n'est pas acquis », les parties sont parvenues à faire converger leurs points de vue et à se comprendre mutuellement. Je note en particulier que les dirigeants ont pris des initiatives positives pour traduire leur vision commune d'une Chypre unie en avancées concrètes et en compromis stratégiques sur un certain nombre de questions essentielles.

20. Même s'il reste encore du chemin à parcourir, je suis conforté par l'esprit d'ouverture et de collaboration qui a caractérisé les contacts entre les parties au cours de la période considérée, ainsi que par leur détermination commune à faire fond sur la dynamique actuelle et le climat positif caractérisant le processus pour le faire progresser.

21. Je félicite en particulier les deux dirigeants des efforts qu'ils ont déployés pour ne pas entrer dans une logique de récriminations mutuelles, et je les encourage à continuer de saisir les opportunités qui se présentent de communiquer ensemble à l'intention du public d'une manière constructive et coordonnée, comme ils l'ont déjà fait en de multiples occasions. Ce fut notamment le cas le 18 novembre, à l'occasion de la publication d'une déclaration commune faisant suite aux manifestations qui s'étaient déroulées deux jours auparavant et au cours desquelles des Chypriotes turcs avaient été pris pour cible. Les deux dirigeants ont également profité de leur dernière réunion de 2015, tenue le 20 décembre, pour enregistrer pour la première fois un message vidéo commun pour le Nouvel An, dans lequel ils font part de leur souhait commun de voir le pays uni en 2016, chacun s'exprimant en grec et en turc.

22. Je salue les mesures concrètes prises afin d'encourager la participation des femmes aux négociations. Les deux parties ont non seulement créé le Comité sur l'égalité des sexes mais également augmenté le nombre des femmes qui participent directement aux pourparlers, que ce soit comme membres des équipes de négociation ou des groupes de travail d'experts, souvent à des postes importants. Ces mesures sont la preuve que les participants au processus de paix chypriote ont davantage conscience qu'il convient de tenir compte de la problématique hommes-femmes dans les pourparlers.

23. Je me félicite que les dirigeants aient sollicité une assistance technique pour trouver des solutions durables à la situation économique de Chypre après le règlement. À ce sujet, je prends bonne note de la demande qu'ils ont faite à mon Conseiller spécial de bénéficier d'une assistance technique relative aux aspects économiques des pourparlers et des premiers échanges que les parties ont eus avec les institutions financières internationales concernées, y compris le Fonds monétaire

international et la Banque mondiale. Je ne doute pas que cette initiative sera essentielle pour garantir la viabilité économique et fiscale de la solution proposée, et qu'elle permettra de créer des possibilités de croissance et de stabilité économiques dans la phase qui suivra le règlement.

24. Malgré de nombreuses priorités internes et les problèmes de plus en plus complexes et urgents résultant de la crise des réfugiés et des migrants en Europe, il faut souligner la résolution inébranlable dont la Grèce, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Turquie ont fait preuve pendant toute la période considérée d'appuyer les efforts visant à aboutir à une solution globale à la question de Chypre dans un futur proche.

25. L'Organisation des Nations Unies continue d'appuyer sans réserve les efforts déployés par les parties en vue de parvenir à un règlement global. Ma mission de bons offices et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) œuvrent en parfaite synergie, notamment grâce à l'action de ma Conseillère spéciale adjointe, qui est également ma Représentante spéciale et Chef de l'UNFICYP. L'UNFICYP continue par ailleurs d'assurer un appui administratif et logistique au Bureau du Conseiller spécial, ce qui est essentiel pour le bon déroulement des réunions entre les dirigeants et les négociateurs, ainsi que pour les nombreuses réunions des comités techniques, dont huit sont actuellement facilités par l'UNFICYP, et des groupes de travail d'experts. Compte tenu des avancées réalisées sur place, ma mission de bons offices travaille en étroite coordination avec l'UNFICYP, celle-ci ayant intensifié la préparation des plans d'action en prévision du règlement, conformément à la demande que lui a adressée le Conseil de sécurité dans sa résolution 2234 (2015), la plus récente sur Chypre. Cette préparation continuera d'évoluer en fonction des faits nouveaux et des vues des parties en ce qui concerne le rôle éventuel que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer.

V. Conclusions

26. Si les négociations ne suivent aucun calendrier officiel, je demeure convaincu que nous avons actuellement une chance réelle et unique de voir le processus déboucher enfin sur un succès. Je suis persuadé que les mois à venir seront essentiels pour que les parties s'acheminent vers des compromis délicats, nécessaires à l'obtention d'un règlement global dans les meilleurs délais.

27. Si la conjoncture est caractérisée par une extrême volatilité politique et une situation géopolitique dans laquelle des sociétés se disloquent et la violence ne cesse de croître, les négociations visant à régler ce conflit qui dure depuis si longtemps sont comme une lueur d'espoir à l'horizon. La volonté politique, l'esprit d'initiative et la confiance mutuelle dont les dirigeants et leurs négociateurs font preuve autour de la table des négociations nous rappellent que, grâce à un véritable dialogue et à des efforts mutuels, même les conflits les plus anciens peuvent trouver une solution.

28. Pour aller de l'avant, les parties doivent encore s'accorder sur plusieurs questions restées en suspens dans divers domaines, en particulier en ce qui concerne la propriété. J'ai confiance que les résultats déjà obtenus sur ce point inciteront les deux parties à engager des négociations de fond sur les questions du territoire, de la sécurité et des garanties, étant entendu que des négociations approfondies se tiendront dans les étapes finales du processus.

29. Il convient de se garder de toute complaisance, la tâche étant encore loin d'être terminée. Toutefois, je suis persuadé que nous n'avons jamais été aussi proches d'aboutir à un règlement. Je demande donc aux dirigeants d'entretenir la dynamique actuelle, alors que les pourparlers sont arrivés à la phase de fond qui porte sur l'examen des questions centrales dans différents domaines. Je les encourage à poursuivre les négociations en toute bonne foi, en faisant preuve de volonté politique, d'esprit d'initiative et de confiance mutuelle.

30. Un accord est à portée de mains, et je ne doute pas que les dirigeants et tous les Chypriotes feront tout ce qui est en leur pouvoir en ce moment crucial pour saisir l'opportunité qui se présente et enfin transformer la vision d'une Chypre unie en une réalité.

31. En conclusion, je souhaite remercier mon Conseiller spécial, Espen Barth Eide, ma Représentante spéciale, Lisa Buttenheim, ainsi que l'ensemble du personnel servant dans ma mission de bons offices à Chypre pour le dévouement et l'engagement dont ils font preuve dans l'accomplissent des responsabilités que le Conseil de sécurité leur a confiées.